

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conseil Municipal du 14 mars 2022

Sommaire

Les éléments réglementaires

Le contexte général du budget 2022

- Contexte économique et financier
- Loi de Finances 2022

Les orientations politiques

Les orientations budgétaires :

- Les concours financiers
- La fiscalité
- La tarification
- Les subventions
- les relations financières avec les communes

Le programme d'investissement pluriannuel

La gestion de la dette

Evolution de l'épargne

Ressources Humaines

Éléments réglementaires

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif (article L.2312-1 du CGCT).

Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) élaboré par l'exécutif. Il se déroule dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

L'article D2312-3 du CGCT précise les données que doit contenir le ROB :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Éléments réglementaires

L'article 13 II de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles dispositions en vertu desquelles : A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte également des informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. La délibération et le rapport sont transmis au représentant de l'Etat et sont publiés. Le DOB porte sur le budget principal de la collectivité et sur ses budgets annexes.

Contexte économique

Situation internationale et nationale :

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021.

Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB.

L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

Loi de finances 2022

La loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, ce document décrypte pour vous les 29 mesures de la LFI 2022 (sur 213 articles) qui ont un impact sur les finances locales.

Transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022 : Ils atteignent 105,5 milliards € en LFI 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+ 1,3 Mds €) par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021.

Prolongement en 2022 de deux dotations liées à la crise sanitaire :

La loi de finances rectificative pour l'année 2021 votée le 19 juillet dernier a instauré deux nouvelles dotations. Initialement prévues pour la seule année 2021, cet article les prolonge pour l'année 2022 en y apportant quelques modifications.

Réforme des indicateurs utilisés dans la calcul des concours financiers et de la péréquation

Cet article 194 de la LFI 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales, ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Orientations politiques 2022

Mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

- Formaliser les relations entre la commune et le CCAS,
- Améliorer le processus d'attribution et de suivi des subventions aux associations,
- Corriger les écritures comptables et mise en conformité des annexes budgétaires,
- Fiabiliser l'inventaire et apurer des comptes d'attente,
- Systématiser les engagements comptable et fiabiliser les rattachements,
- Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et des autorisations de programme,
- Intégrer le contrat de partenariat dans l'encours de la dette,
- Elaborer un plan de redressement de la situation financière,
- Formaliser une politique de sécurité des systèmes informatique
- Consolider la position du service marché.

Mise en œuvre du plan de redressement :

- Mettre en œuvre des économies sur les charges de fonctionnement
- Revoir la politique tarifaire des services publics
- Agir sur la fiscalité : cibler un taux de convergence à 32,17% (taux de Bellegarde 2019 + taux départemental Ain TH)

Plaine des sports d'Arlod:

- Sécurisation du plan de financement
- Démarrage des travaux

Investissements 2022 :

- Assurer la continuité des travaux déjà actés et financer les travaux courants récurrents.

Le contexte géopolitique actuel va forcément bouleverser les différents scénarii, au niveau national comme au niveau local

Orientations politiques 2022

PROJECTION de la section de fonctionnement de Valsershône en référence au réalisé 2021

En préalable aux pistes d'économie à rechercher, lors de la réalisation du budget et tout le long de l'année, il est proposé de contenir l'évolution des dépenses fonctionnement de la façon suivante :

Pour les dépenses :

Chapitre O11 : CHARGES A CARACTERES GENERAL

- Hypothèse évolution à 2 % de hausse par an sauf énergie et carburant +3% par an
- Prise en compte du transfert de la mobilité à la région Auvergne Rhône Alpes au 01 04 2022

Chapitre O12 : FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

+ 485 000 pour 2022 (en cours de vérification) et 1% à partir de 2023

Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE évolution à 2%

Chapitre 66: CHARGES FINANCIERES : frais financiers des prêts contractés

Pour les recettes :

Hypothèse : Bases fiscales valorisées à la hausse mais le produit sera aussi impacté par la baisse des dotations (une hypothèse de 1% de valorisation a été intégrée au chapitre 73 : les impôts et taxes)

Autres :

Non intégré : les mouvements des comptes pour la création du CCAS. Cette création devrait rester neutre globalement. Car la baisse des comptes du Budget Général (BG) pour les montants transférés (Dépenses et Recettes) au Budget CCAS seront financés par une subvention d'équilibre du BG

Non intégré : Les produits de cession et hausse de fiscalité

Non intégré : Les coûts d'exploitation prévisionnels du projet de la plaine des sports d'ARLOD + prêt lié

Rappel : les services publics proposés par Valsershône depuis mars 2020 ont été fortement impactés par le COVID et vont au cours de l'année 2022 reprendre progressivement une activité normale.

Par conséquent les prévisions et les consommations devront être surveillées de très près, car nous ne disposons pas, depuis la création de la commune nouvelle 2019, d'une année de référence. L'année de référence sera celle de 2022.

Orientations politiques 2022

PROJECTION de la section de fonctionnement de Valserhone en référence aux dépenses et recettes réalisées en 2021

Tableau de bord prévisionnel V₀

TABLEAU DE BORD V0		Réalisé 2021	simulation 2022	simulation 2023	simulation 2024	simulation 2025	simulation 2026
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 642 056,06	6 123 545	5 866 082	5 990 148	6 116 964	6 246 588
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	12 389 655	12 875 000	13 003 750	13 133 788	13 265 125	13 397 777
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 787	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		0				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		0				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 381 535	1 381 535	1 409 166	1 437 349	1 466 096	1 495 418
66	CHARGES FINANCIERES	683 101	746 723	710 130	607 972	549 251	495 504
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 729	15 000	15 150	15 302	15 455	15 609
TOTAL GENERAL DEPENSES		21 133 864	21 156 802	21 019 277	21 199 558	21 427 890	21 665 895
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	218 060	263 000	263 000	263 000	263 000	263 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		0	0	0	0	0
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 105 669	2 000 000	2 020 000	2 040 200	2 060 602	2 081 208
73	IMPOTS ET TAXES	13 678 529	13 602 836	13 738 864	13 876 253	14 015 016	14 155 166
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 238 242	7 815 584	7 625 740	7 701 997	7 779 017	7 856 807
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	549 412	478 500	483 285	488 118	492 999	497 929
76	PRODUITS FINANCIERS	26 167	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL GENERAL RECETTES		24 866 080	24 229 920	24 200 889	24 439 568	24 680 634	24 924 110

Orientations politiques 2022

Base prévisionnelle V_0 qui permet dans ce contexte de dégager une Capacité d'autofinancement CAF

BASE V_0	PM 2021	simulation 2022	simulation 2023	simulation 2024	simulation 2025	simulation 2026
CAF Brute	3 732 216	3 073 118	3 181 612	3 240 010	3 252 744	3 258 215
Remboursement prêts traditionnels	2 070 852,67	1 505 573	1 411 967	1 375 969	1 362 300	1 354 787
Remboursement prêt ARLOD 19 M€	-	-	19 000 000	-	-	-
Remboursement nouveau prêt	-	-	-	-	-	-
Remboursement PPP	178 080,51	216 177	236 984	243 269	250 005	256 831
CAF NETTE CAF BRUTE - Rbt du CAPITAL	1 483 283	1 351 368	- 17 467 339	1 620 772	1 640 439	1 646 597
Subventions et cession Dynacité projet ARLOD à sécuriser			19 000 000			
CAF NETTE corrigée			1 532 661			

V_1 AVEC HAUSSE DE FISCALITE et ECONOMIE 100k€ sur le 011 et INTEGRATION DU COUT DE FONCTIONNEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS D'ARLOD (estimation du coût d'exploitation en cours de finalisation)

	PM 2021	simulation 2022	simulation 2023	simulation 2024	simulation 2025	simulation 2026
HAUSSE FISCALITE recettes en +	-	386 000	389 860	393 759	397 696	401 673
BAISSE forfaitaire des dépenses sur 011 charges en -	-	90 000	100 000	100 000	100 000	100 000
BAISSE sur chapitre 65 charges en -	-	-	-	-	-	-
Nouveau prêt I,	-	-	-	-	-	-
Nouveau prêt II	-	-	-	-	-	-
Cout de fonctionnement Nouvel équipement charges en +	-	-	-	400 000	404 000	408 040
SOUS TOTAL	-	476 000	489 860	93 759	93 696	93 633

BASE V_1	PM 2021	simulation 2022	simulation 2023	simulation 2024	simulation 2025	simulation 2026
CAF Brute	3 732 216	3 549 118	3 671 472	3 333 769	3 346 440	3 351 848
Remboursement prêts traditionnels	2 070 853	1 505 573	1 411 967	1 375 969	1 362 300	1 354 787
Remboursement prêt ARLOD 19 M€	-	-	19 000 000	-	-	-
Remboursement nouveau prêt	-	-	-	-	-	-
Remboursement PPP	178 081	216 177	236 984	243 269	250 005	256 831
-	-	-	-	-	-	-
CAF NETTE CAF BRUTE - Rbt du CAPITAL	1 483 283	1 827 368	- 16 977 479	1 714 530	1 734 135	1 740 230
Subventions et cession Dynacité projet ARLOD à sécuris	-	-	19 000 000	-	-	-
CAF NETTE corrigée	-	-	2 022 521	-	-	-

Orientations politiques 2022

Le projet de la plaine des sports d'ARLOD est dans l'attente de confirmation de financements publics et privés. Ces incertitudes sur la temporalité et des accords définitifs doivent être levés afin de déterminer le reste à charge pour la commune.

PREVISIONNEL		2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES TTC	24 109 000,00	2 642 000	9 000 000	11 000 000	1 467 000		
remboursement PRÊT	19 000 000,00			19 000 000			
TOTAL TTC CUMULE	43 109 000,00		11 642 000	41 642 000	43 109 000		
Subventions et cession ESTIMEES (en jaune/Marron celles non cofirmées au 28 02 22)							
subvention							
Région	2 300 000		460 000	920 000	920 000		
Région II	2 700 000		540 000	1 080 000	1 080 000		
DETR	800 000		200 000	200 000	400 000		
DETR II	300 000			200 000	100 000		
PLAN ETAT REGION	-						
PRÊT 19 ME	19 000 000	19 000 000					
CFG via CD01 2021	1 200 000		1 200 000				
CFG via CD01 2022 sur 2022	1 500 000		1 500 000				
CFG via CD01 2023 sur 2022	1 500 000			1 500 000			
CFG via CD01 2024	1 500 000				1 500 000		
CFG via CD01 2025	1 500 000					1 500 000	
CESSION TERRAIN	6 000 000			6 000 000			
PRÊT DE 6 M€							
FCTVA N-1	2 193 937		433 394	738 000	902 220	120 323	
FCTVA N-N	1 760 543		738 000	902 220	120 323		
TOTAL	42 254 480						
	- 854 520						
TOTAL RECETTES ARLOD		19 000 000	5 071 394	11 540 220	5 022 543	1 620 323	-
Recettes - dépenses		16 358 000	-3 928 606	-18 459 780	3 555 543	1 620 323	0
RECETTE - DEPENES CUMULE			12 429 394	-6 030 386	-2 474 843	-854 520	-854 520

Orientations politiques 2022

Le temps nécessaire aux travaux de construction est de l'ordre de 2 ans (2022 et 2023) et la période de versement des financements escomptés et cession s'étalent sur une durée de 4 ans.

Il sera donc nécessaire de recourir à des concours financiers d'établissements bancaires afin d'avancer le montant du fond de compensation de TVA ainsi que les subventions attendues de 2023 à 2026. Le montant envisagé est l'ordre de 6 000 K€ à 8 000 K€.

Pendant cette période, si des cessions sont réalisées, en sus de Dynacité, elles seront toutes sans exception fléchées sur le projet des sports d'Arlod, afin de réduire le recours à des lignes de trésorerie ou prêts relais mais aussi de permettre de financer le reste à charge de l'investissement.

Orientations politiques 2022

Engagements pluriannuels : Programmation des investissements

Budget principal : Restes à réaliser 2021

Restes à réaliser 2021 hors plaine de jeux	Dépenses	Recettes
Extension CTM	830 K€	209 K€
GS Vouvray	300 K€	333 K€
Divers bâtiments	244 K€	
Voirie et Eclairage Public	289 K€	
Vidéo protection	165 K€	78 K€
Foncier	294 K€	
Aides façades	118 K€	
EHPAD Croix rouge	310 K€	
Véhicules	127 K€	
Collège Louis Dumont	990 K€	
Divers investissement	243 K€	233 K€
Autofinancement 2021		3 057 K€
TOTAL	3 910 K€	3 910 K€

Restes à réaliser « **Plaine des sports d'Arlod** » : **1 651 k€** de dépenses financées par le prêt contracté en 2021.

Budget principal : projets d'investissement hors projet Plaine des Sports d'Arlod à arbitrer

Orientations politiques 2022

Engagements pluriannuels : Programmation des investissements

INVESTISSEMENTS TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Informatique serveur (recommandations CRC)		150 000,00 €				
Informatique protection physique serveur (recommandations CRC)		15 000,00 €				
AC negative pour ZAE		70 000,00 €	70 000	70 000	70 000	70 000
Engagements EPF de l'AIN		108 000,00 €	108 000	108 000	71 500	71 500
Reprise amortissement SIEA		121 800,00 €				
TRAVAUX EAU FONDS DE CONCOURS DARICHE/AJACQUET/PASTEUR 63, 5 HT		80 000,00 €				
DEVOIEMENT RESEAU ET AEP ET EU		65 000,00 €				
PLUVIALE DARICHE		90 000,00 €				
PLUVIALE CASERNE		5 000,00 €				
PLUVIALE RUE PASTEUR		90 000,00 €				
PICOLY			400 000	400 000	400 000	200 000
Investissements 2022		1 630 000,00 €				
Investissements à partir de 2023			750 000	750 000	750 000	750 000
TOTAL		2 424 800,00 €	1 328 000	1 328 000	1 291 500	1 091 500

PRIORITES	PROJETS	2022
SCOLAIRE 329 000,00	GS BDP Etanchéité terrasse	90 000,00
	GS BDP Chauffage	60 000,00
	GS MONTAGNIERS Désamiantage	100 000,00
	GS Marius Pinard Etanchéité	30 000,00
	GS Mise en place TBI	28 000,00
	GS Chatillon garde-corps	1 000,00
	GS René Rendu Escaliers	20 000,00
PETITE ENFANCE 30 000,00	MULTI-ACCUEIL Traitement acoustique	30 000,00
EXTRASCOLAIRE 42 000,00	Centre de loisirs DDPP	42 000,00
ESPACES PUBLICS 103 000,00	Espaces publics cage de foot Colibris	4 000,00
	Espaces publics sol city stade	37 000,00
	Espaces publics aires de jeux	35 000,00
	Espaces publics outillage	27 000,00
COMMERCE 52 000,00	Fermeture Terrasses (hors d'eau hors d'air)	52 000,00
CULTURE 129 000,00	SiGB	53 000,00
	Cinéma	70 000,00
	Théâtre ligne de vie	6 000,00
VIE DES QUARTIERS 6 000,00	MDQ Musinens Mobilier	6 000,00
SPORT 100 000,00	Gymnase Berthet	100 000,00
	Diag synthétique Roger Petit	
CARITATIF 88 000,00	Relogement Croix-Rouge au CLD	46 000,00
	Relogement Restos du cœur BNL	42 000,00
VRD 751 130,00	Reprise amortissements SIEA	121 800,00
	Eclairage grand/rue Lancrans	30 000,00
	Etude voirie CEREMA	21 000,00
	Travaux transfo Dubourget	35 330,00
	Couches de roulement	100 000,00
	Filature	150 000,00
	Aubépins	120 000,00
	Dariche	76 000,00
	Enfouissement	97 000,00
	1 630 130,00	TOTAL

Pour l'année 2022
Il est proposé d'affecter un montant d'investissement correspondant à la CAF nette théorique de 2022 soit 1 800 000€. Les arbitrages seront réalisés avant le vote du budget

Orientations Budgétaires 2022 : Concours Financiers

PARTICIPATIONS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition 2022
PARTICIPATION BUDGET CINEMA	80 K€	222 K€	100 K€	100 K€
PARTICIPATION PISCINE CCPB	250 K€	250 K€	250 K€	250 K€
PARTICIPATION CCAS	50 K€	60 K€	96 K€	96 K€
CONTRIBUTION EAU PLUVIALE	176 K€	0 K€	0 K€	0 K€
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	630 K€	610 K€	519 K€	518 K€
TOTAL	1 186 K€	1 142 K€	965 K€	964 K€

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition 2022
PARC NATUREL REGIONAL HAUT JURA	10 K€	10 K€	10 K€	10 K€
SIVOM DU GRAND CRET D'EAU	3 K€	20 K€	13 K€	13 K€
SYNDICAT MIXTE MONTS JURA	144 K€	95 K€	48 K€	0 K€
SYNDICAT EQUIPEMENT ANIMATION PLATEAU DU RETORD	22 K€	22 K€	22 K€	22 K€
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENERGIE AIN	35 K€	12 K€	0 K€	0 K€
TOTAL	214 K€	160 K€	93 K€	45 K€

PARTICIPATIONS INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition 2022
SUBVENTION COMMUNE DE TEIL (SEISME 2019)	8 K€	0 K€	0 K€	0 K€
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENERGIE AIN	13 K€	18 K€	0 K€	142 K€
AIDE ACHAT VAE	0 K€	0 K€	9 K€	20 K€
AIDE RAVALEMENT FACADE	189 K€	112 K€	76 K€	160 K€
ENFOUISSEMENT RESEAUX	4 K€	5 K€	0 K€	0 K€
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	0 K€	147 K€	0 K€	259 K€
TOTAL	214 K€	283 K€	85 K€	580 K€

Orientations Budgétaires 2022 : Fiscalité

CHAPITRE 73	Libellés Taxes	Hausse Fiscalité	Proposition 2022	2021	2020	2019	Variation 2021-2022
	Taxe Habitation		288 K€	279 K€	4 171 K€	4 000 K€	9 K€
	TH Logements vacants		0 K€	0 K€	89 K€	77 K€	0 K€
	Taxe Foncière PB	386 K€	7 048 K€	6 818 K€	3 803 K€	3 753 K€	230 K€
	Taxe Foncière PNB		63 K€	61 K€	62 K€	62 K€	2 K€
	Coefficient correcteur		1 253 K€	1 214 K€	0 K€	0 K€	39 K€
	Rôle complémentaires		0 K€	31 K€	8 K€	32 K€	- 31 K€
	Rôle supplémentaire		31 K€	31 K€	42 K€	255 K€	0 K€
	Attribution de compensation		3 136 K€	3 136 K€	3 202 K€	3 202 K€	0 K€
	FNGIR		493 K€	493 K€	493 K€	685 K€	0 K€
	Droits de place		15 K€	0 K€	10 K€	15 K€	15 K€
	Autres taxes		0 K€	2 K€	20 K€	31 K€	- 2 K€
	Versement mobilité		0 K€	171 K€	158 K€	172 K€	- 171 K€
	Taxe pylônes		220 K€	221 K€	216 K€	206 K€	- 1 K€
	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)		350 K€	363 K€	267 K€	260 K€	- 13 K€
	Taxe droits mutation		706 K€	858 K€	679 K€	583 K€	- 258 K€
Total Fiscalité	386 K€	13 603 K€	13 679 K€	13 221 K€	13 335 K€	- 182 K€	

Baisse globale des produits de la fiscalité

- Valorisation de 3% des bases attendues par l'Etat
- Taxe droits mutation : difficilement chiffrable moy 3 ans
- Stabilité des autres taxes et compensations

**Taux de convergence 2022 TFPB
32,17 % au lieu de 30,43%**

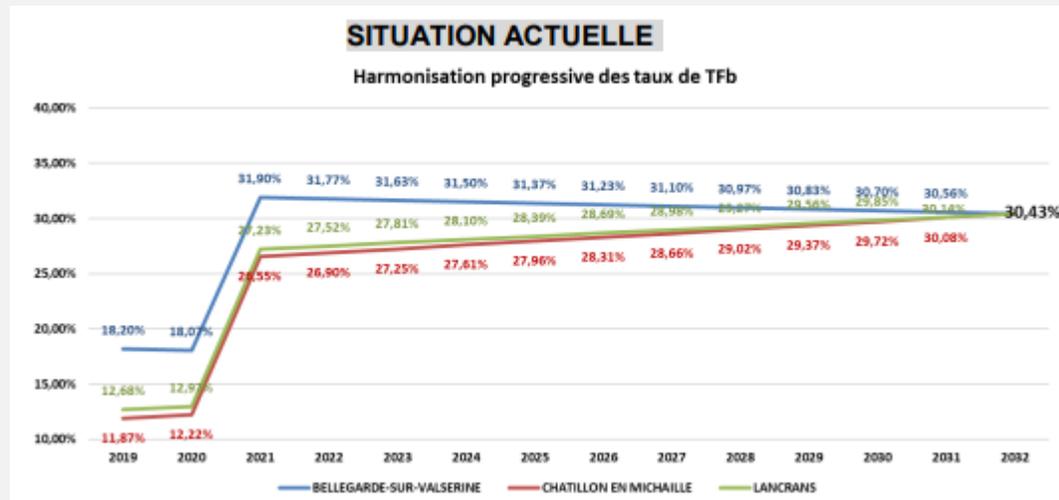
Taux 2021

TFPB : 30,43%
TFNPB: 44,68%

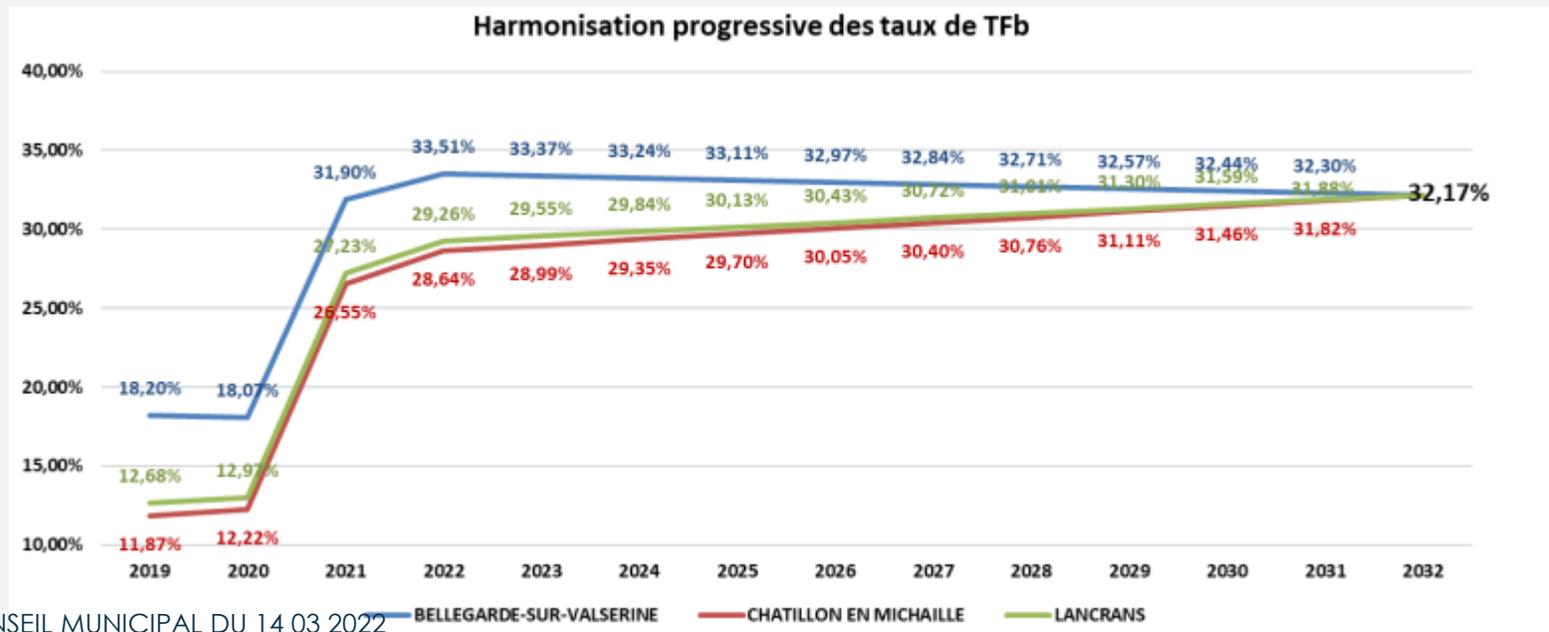
Taux 2022

TFPB : 32,17%
TFNPB: 44,68%

Orientations Budgétaires 2022 : Fiscalité



Hypothèse : Vote des taux de foncier bâti en accroissement pour 2022. Le taux passerait de 30,43% taux actuel à 32,17% dès 2022 soit un accroissement en points de fiscalité de 1,74 et en pourcentage de progression de 5,7%. Le produit apporté par cette hausse serait d'environ **385 k€**. Le nouveau lissage de taux connaîtrait l'évolution suivante.



Les modalités d'intégration de la part départementale dans le lissage ne sont pas connues, tout comme la réalité des taux appliqués par la DDFIP (application du coefficient correcteur). Aussi le graphique et les taux sont donnés à titre indicatif pour montrer les effets de l'augmentation du taux cible de FB sur les taux du lissage mais des variations peuvent apparaître avec la réalité des taux qui seront appliqués par la DDFIP notamment car elles appliquent un coefficient correcteur au regard de la réalité de l'évolution des bases d'imposition par commune historique.

Orientations Budgétaires 2022 : Dotations

	CHAPITRE 74					
	Libellés Dotations	Proposition 2022	2021	2020	2019	Variation 2020-2021
Dotation forfaitaire	1 350 K€	1 442 K€	1 441 K€	1 430 K€	- 2 K€	
DSR dotation de solidarité rurale	0 K€	80 K€	80 K€	80 K€	- 80 K€	
DSU dotation de solidarité urbaine	653 K€	632 K€	617 K€	597 K€	0 K€	
DNP Dotation nationale de péréquation	85 K€	64 K€	53 K€	44 K€	20 K€	
FCTVA	17 K€	17 K€	28 K€	63 K€	0 K€	
Subvention Etat	30 K€	31 K€	4 K€	8 K€	- 1 K€	
Subvention Région (mobil)	240 K€	530 K€	58 K€	27 K€	- 290 K€	
Subvention Région lycée	56 K€				56 K€	
Subvention Département	87 K€	141 K€	65 K€	97 K€	- 54 K€	
CFG 7478	3 950 K€	3 924 K€	3 950 K€	3 590 K€	26 K€	
CAF 7478	540 K€	576 K€	593 K€	639 K€	- 36 K€	
Taxe déchets stockés 7478	150 K€	151 K€	154 K€	156 K€	- 1 K€	
Divers 7478	0 K€	11 K€	17 K€	12 K€	- 11 K€	
Perte taxe additionnelle	0 K€	1 K€	1 K€	0 K€	- 1 K€	
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle/	340 K€	340 K€	340 K€	347 K€	0 K€	
FDPTP Fonds départementale de péréquation de la TP	6 K€	6 K€	6 K€	6 K€	0 K€	
Compensations TFPB	261 K€	262 K€	8 K€	13 K€	- 1 K€	
Compensation TH	0 K€	0 K€	414 K€	397 K€	0 K€	
Dotation territoires ruraux	20 K€	0 K€	0 K€	7 K€	20 K€	
Dotation recensement	0 K€	0 K€	2 K€	2 K€	0 K€	
Dotation titres sécurisés	20 K€	21 K€	21 K€	21 K€	- 1 K€	
MECENAT LUMIRHONE	10 K€	10 K€	0 K€	20 K€	0 K€	
Total Dotations	7 815 K€	8 238 K€	7 850 K€	7 556 K€	- 355 K€	

Orientations Budgétaires 2022 : Tarification

Budget principal :

SERVICES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition 2022
CIMETIERE	18 K€	23 K€	19 K€	19 K€
LOCATIONS DIVERSES	20 K€	21 K€	22 K€	22 K€
ENCOMBRANTS	2 K€	1 K€	0 K€	1 K€
DROIT DE FORTAGE	347 K€	347 K€	374 K€	350 K€
PASSERELLE DES ARTS	142 K€	92 K€	59 K€	130 K€
PETITE ENFANCE	158 K€	125 K€	181 K€	150 K€
ENLEVEMENT DES VEHICULES	16 K€	4 K€	13 K€	0 K€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	150 K€	141 K€	186 K€	180 K€
RESTAURATION	505 K€	359 K€	448 K€	490 K€
TRANSPORTS	80 K€	65 K€	85 K€	22 K€
VIE ASSOCIATIVE	5 K€	1 K€	2 K€	0 K€
VIE DES QUARTIERS	11 K€	8 K€	8 K€	10 K€
TOTAL	1 454 K€	1 185 K€	1 398 K€	1 374 K€

Budget cinéma : Augmentation des tickets d'entrée au 1^{er} mai 2022 (+ 40K€ sur une année pleine)

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	proposition 2022
REDEVANCE PUB	8 511,92	4 281,68	1 871,01	5 000,00
ENTREES	243 014,11	70 125,89	87 312,10	190 000,00
VENTES CONFISERIES	56 960,18	13 034,32	19 702,98	40 000,00
TOTAL	308 486,21	87 441,89	108 886,09	235 000,00



Orientations Budgétaires 2022 :

Relations financières avec les communes membres

Budget principal :

- Services communs :

Libellé	Coût du service 2021	Budget refacturé	Proposition 2022	2021	2020	2019
Services communs : RH - FINANCES - MARCHES - INFORMATIQUE	1 095 K€	CCPB	288 K€	288 K€	271 K€	199 K€
Service commun : BE bâtiment - Voirie	316 K€	CCPB	47 K€	47 K€	51 K€	50 K€
Service commun : Patrimoine bâti	709 K€	CCPB	69 K€	69 K€	51 K€	66 K€
Entretien zones d'activité	59 K€	CCPB	59 K€	59 K€	59 K€	58 K€
Propreté urbaine : responsable	135 K€	CCPB DM	70 K€	70 K€	64 K€	51 K€
Propreté urbaine : agent administratif		CCPB DM				
Propreté urbaine : service propreté		CCPB DM				
Total coût des services Valserhône	2 314 K€	Total	533 K€	533 K€	495 K€	425 K€
Service commun : DGS	119 K€	Valserhône	60 K€	60 K€	57 K€	33 K€
Service commun : Chef PM	60 K€	Valserhône	30 K€	30 K€	20 K€	0 K€
Service ADS	210 K€	Valserhône	140 K€	140 K€	39 K€	78 K€
Service travaux des assemblées	44 K€	Valserhône	22 K€	22 K€	0 K€	0 K€
service communal Urbanisme Stratégie Opérationnelle Mobilités	60 K€	Valserhône	30 K€	30 K€	0 K€	0 K€
Total coût des services CCPB	494 K€	Total	282 K€	282 K€	116 K€	111 K€

Pour 2022, il est prévu de mettre à jour la répartition du coût des services communs avec la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (clés de répartition).

Il est également prévu de mettre en place la refacturation des services : « Affaires foncières et immobilières » et « Logistique et moyens généraux ».

Gestion de la dette : Encours - Annuités

DETES TRADITIONNELLES				
Capital au 01 janvier 2022				37 329 K€
	Encours au 01/01	Capital	frais financiers	annuités
2022	37 329 K€	1 506 K€	629 K€	2 135 K€
2023	35 824 K€	20 412 K€	624 K€	21 035 K€
2024	15 412 K€	1 376 K€	527 K€	1 903 K€
2025	14 036 K€	1 362 K€	475 K€	1 837 K€
2026	12 674 K€	1 355 K€	428 K€	1 783 K€
2027	11 319 K€	1 318 K€	382 K€	1 700 K€
2028	10 000 K€	1 076 K€	336 K€	1 412 K€
2029	8 924 K€	1 024 K€	308 K€	1 332 K€
2030	7 901 K€	913 K€	281 K€	1 193 K€
2031	6 988 K€	800 K€	253 K€	1 053 K€
2032	6 188 K€	817 K€	227 K€	1 043 K€

DETES Partenariat public privé (PPP)				
Engagements PPP (TTC)				
	R1 TTC	R2	R3	R4
2022	216 K€	88 K€	91 K€	13 K€
2023	237 K€	57 K€	57 K€	50 K€
2024	243 K€	51 K€	57 K€	50 K€
2025	250 K€	44 K€	57 K€	50 K€
2026	257 K€	38 K€	57 K€	50 K€
2027	264 K€	31 K€	57 K€	50 K€
2028	271 K€	24 K€	57 K€	50 K€
2029	279 K€	17 K€	57 K€	50 K€
2030	286 K€	9 K€	57 K€	50 K€
2031	55 K€	1 K€	14 K€	9 K€
2032	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TOTAL	2 359 K€	359 K€	563 K€	420 K€

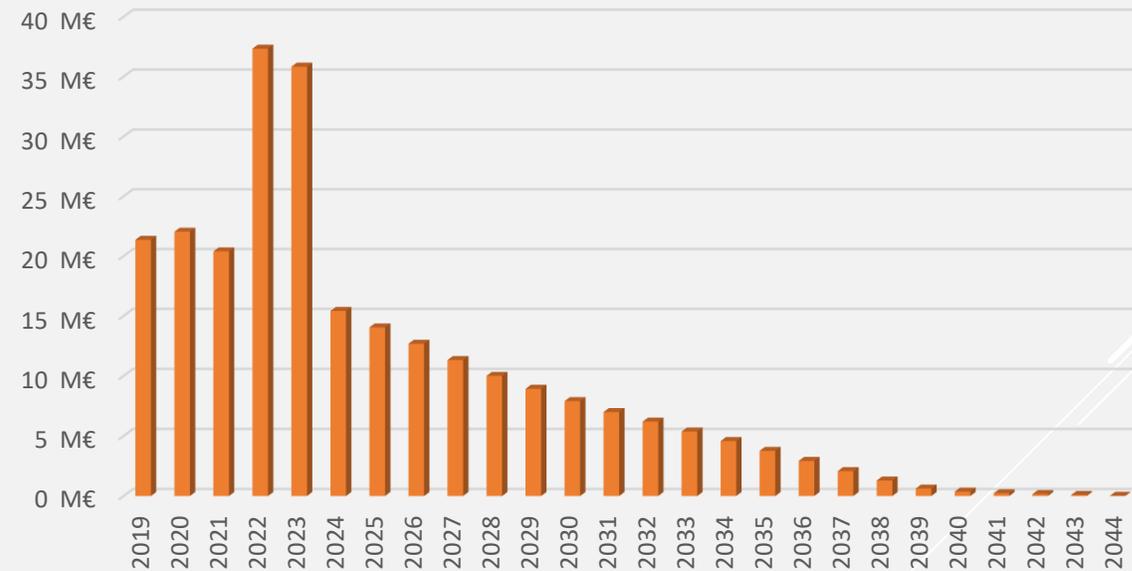
Sources NGE en cours de vérification par le SGC Oyonnax

Gestion de la dette : structure

24 emprunts au 31/12/2021 contre 20 emprunts au 31/12/2022.

Indice	Capital restant dû	%
Taux Fixe	34 705 140,07	92,97%
Livret A	1 358 727,93	3,64%
TAM	1 240 000,00	3,32%
Euribor 3 mois	18 175,79	0,05%
Euribor 12 mois	7 296,05	0,02%
Total	37 329 339,84	100,00%

Extinction dette



Evolution prévisionnelle en matière d'épargne

L'épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. La part des cessions d'immobilisations (article 775) est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Elle s'assimile à la **capacité d'autofinancement**.

L'épargne nette

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

		2022 Estimation	2021 Estimation	Réalisé 2020	Réalisé 2019
RECETTES pour CAF		24 545 920 €	24 789 913 €	23 916 165 €	24 387 919 €
CHARGES pour CAF	-	20 305 079 €	20 429 033 €	19 573 414 €	20 660 572 €
CHARGES EXEPTIONNELLES	-	15 000 €	21 729 €	1 473 593 €	181 095 €
PRODUITS EXEPTIONNELS hors 775	+	50 000 €	50 000 €	47 457 €	196 792 €
FRAIS FINANCIERS	-	746 723 €	683 101 €	767 265 €	708 428 €
PRODUITS FINANCIERS	+	20 000 €	26 167 €	31 782 €	2 €
EPARGNE BRUTE		3 549 118 €	3 732 216 €	2 181 132 €	3 034 616 €
Remboursement prêts traditionnels		1 505 573 €	2 070 853 €	1 555 153 €	1 540 484 €
Remboursement PPP		216 177 €	178 081 €	295 874 €	2 817 073 €
EPARGNE NETTE		1 827 368 €	1 483 283 €	330 106 €	-1 322 941 €

Nb : Estimation 2022 réalisée avec taux de convergence à 32,17% au lieu 30,43%
Soit une ressource supplémentaire de 386 000€

Evolution prévisionnelle en matière d'épargne

Dans cette hypothèse, la capacité de désendettement prévisionnelle serait de l'ordre :

Pour 2022 (37 329K€+216K€) = 37 545K€/3 549K€ = 10,57 ans

La Chambre régionale des comptes a mentionné (Rapport définitif) que la norme de soutenabilité serait une CAF brute de l'ordre de 15% des produits de gestion soit un CAF à minima de l'ordre de 3 600 000€.

Afin d'augmenter la capacité à investir (CAF brute et CAF nette), il est nécessaire de baisser les dépenses de fonctionnement de la commune :

Méthodologie proposée :

- Désigner un/deux élus en charge de ce projet d'optimisation
- Définir un plan pluriannuel en Investissement et en fonctionnement en collaboration avec élus et services

- Lister et valider l'ensemble des projets ou actions pour la période et s'y tenir.

- Se doter d'une méthode et une culture avant l'engagement de la dépense
 - Déterminer des critères d'évaluations objectifs
 - Déterminer le coût et les recettes prévisionnels (subventions...)
 - Déterminer les impacts financiers éventuels
 - Préciser comment solliciter les subventions et versements ?
 - Préciser qui engage/qui valide/....

Ressources Humaines : Structure des effectifs

estimation 2022		2021		2020	
EFFECTIF TOTAL	Nombre agents	EFFECTIF TOTAL	Total	EFFECTIF TOTAL	Total
Filière administrative	75,5	Filière administrative	71	Filière administrative	65
Filière animation	42	Filière animation	42	Filière animation	40
Filière culturelle	32	Filière culturelle	32	Filière culturelle	31
Filière médico-sociale	35	Filière médico-sociale	30	Filière médico-sociale	30
Filière sportive	4	Filière sportive	4	Filière sportive	3
Filière technique	157,5	Filière technique	147	Filière technique	143
Autres	6,5	Autres	4	Autres	2
TOTAL	352,5	TOTAL	330	TOTAL	314
Catégorie	Nombre agents	Catégorie	Total	Catégorie	Total
Catégorie A	30	Catégorie A	26	Catégorie A	25
Catégorie B	62,5	Catégorie B	53	Catégorie B	50
Catégorie C	257,5	Catégorie C	249	Catégorie C	237
Emplois hors catégorie	2,5	Emplois hors catégorie	2	Autres	2
Total toutes catégories	352,5	Total toutes catégories	330	Total toutes catégories	314
ETP					
Catégorie	Nombre agents	Catégorie	Total	Catégorie	Total
Catégorie A	30,54	Catégorie A	25,41	Catégorie A	25,08
Catégorie B	46,05	Catégorie B	44,96	Catégorie B	41,52
Catégorie C	241,5	Catégorie C	225,16	Catégorie C	214,63
Emplois hors catégorie	0,78	Emplois hors catégorie	1,35	Autres	2,37
Total toutes catégories	318,87	Total toutes catégories	296,88	Total toutes catégories	283,6

Ressources Humaines : Rémunérations

Libellé	2022	2021	2020	2019
Total charges de personnel	12 875 000,00	12 359 588,39	11 676 679,72	12 024 449,03
<i>dont Traitement de base</i>		6 577 547,17	6 267 936,70	6 434 709,06
<i>dont régime indemnitaire</i>		1 401 213,64	1 362 054,32	1 394 756,25
<i>dont NBI</i>		24 222,34	29 492,07	34 555,45
<i>dont HS & HC</i>		83 044,99	49 219,75	99 657,73

* Estimation 2022 conditionnée à la mise en œuvre d'une politique RH maîtrisée

Le traitement de base comprend :

- Indemnité différentielle
- Rémunération agents recenseurs
- Rémunération Emploi avenir
- Salaire apprenti
- Traitement de base indiciaire
- Traitement horaire

Régime indemnitaire comprend :

- IAT, IFSE, IFTS
- Indemnité d'astreintes
- Indemnités d'astreintes Dim et JF
- Indemnité de suivi et d'orientation
- Indemnité spéciale mensuelle de fonction de police
- Indemnité spécifique de service
- Indemnité forfaitaires
- PSR
- Indemnité régisseurs
- CIA
- Prime de fin d'année

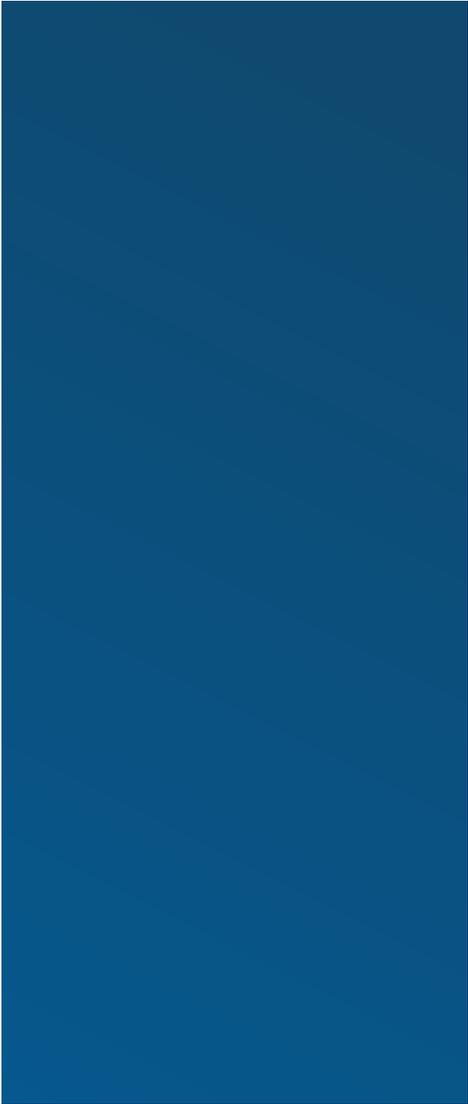
Ressources Humaines : Durée du temps de travail

Durée annuelle du temps de travail :

Nombre total de jours sur l'année	365 jours
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jours
Congés annuels : 5 x obligations hebdomadaires de travail	- 25 jours
Jours fériés (forfait)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	= 228 jours
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h (arrondi à 1600 h)
Journée de solidarité	+ 7 heures
Total heures	1607 heures

Garanties minimales :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 h et 5 h ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 h et 7h.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 h sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.



Merci pour votre attention

